

SOUTENIR LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX HORS EMPLOI ET APPRENTISSAGE

Porteurs de projets éligibles :	Les associations, les collectivités locales ou leurs groupements.
	Renforcer le plan « prévention des noyades et développement de l'aisance aquatiques »
	Dispositifs : « Aisance aquatique » pour soutenir la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire, « stage bleu » hors temps scolaire). « J'apprends à nager », pour soutenir des stages d'apprentissage de la natation, de l'aisance jusqu'à l'approche des nages codifiées Les stages soutenus financièrement par l'ANS devront débuter en 2022 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2023, dans le cadre : - Du dispositif « Aisance aquatique », durant les temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire ; - Du dispositif « J'apprends à nager », pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires. Les publics visés sont les suivants : - Pour le dispositif « Aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans, non nageurs, - Pour le dispositif « J'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement en QPV et ZRR. Ressources : Site dédié du ministère
	Accompagner le déploiement des Projets sportifs territoriaux
	Soutenir le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » Enjeux de sécurité, de santé publique : les PAS du quotidien et de développement durable. Généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo visant l'autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers : 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo : Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner. 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé : Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route. 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle : Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique. Le portail « Savoir rouler à vélo » du ministère en charge des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants. Les projets éligibles ciblent l'organisation de stages « Savoir rouler à vélo », quel que soit le bloc concerné. Le seuil minimal de demande de subvention est de 1 500 €. L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire. Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels. Les projets peuvent se dérouler sur les temps périscolaires ou extra-scolaire. Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF) - Associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF En privilégiant : - l'accompagnement et le soutien de la vie associative - sport-santé - éthique et citoyenneté Le renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport Le soutien sera priorisé vers les structures les plus appropriées pour répondre de manière structurante à cet objectif en lien avec l'adhésion au manifeste d'engagement.

Critères d’instruction du dossier : Un dossier est instruit au regard du descriptif et des pièces justificatives qui sont transmises via LCA. Sans ces éléments, l’instruction sera partielle et la proposition d’attribution risque d’être défavorable.	Comment déposer une demande de soutien ? Par voie dématérialisée sur le portail « le compte asso » y compris pour les collectivités : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/ Etape 1 : S’assurer que l’ensemble des comptes-rendus financiers (CRF) relatifs aux subventions attribuées avant 2021, a bien été transmis. Pour rappel, ces CRF sont à transmettre au plus tard le 30 juin de l’année suivant l’attribution de la subvention. Etape 2 : Mettre à jour les informations administratives de votre association. Votre déclaration au répertoire national des associations auprès du greffe doit être à jour. Vos informations SIRET et votre RIB, nom et adresses mentionnés, doivent être strictement identiques à celles déclarées auprès du Greffe (RNA), sans quoi la subvention ne pourra pas être versée. Etape 3 : Identifier le bon service instructeur et bon paramètre de codage (voir ci-après) Etape 4 : Préparer votre dossier sur un brouillon (un projet peut contenir plusieurs fiches « action ») Etape 5 : Copier coller sur le portail numérique « le compte association » Des manuels utilisateurs sont à votre disposition sur le site de l’Agence nationale du sport (y compris pour les collectivités) Des tutoriel vidéos : Création du compte et ajout de votre association dans le compte et Demander une subvention Les points d’information à la vie associative vous accueillent et vous informent : https://piva-hdf.fr																	
Calendrier	Calendrier prévisionnel (hors emploi) • Dépôt des dossiers du : 11 avril au 22 mai 2022 • Diffusion des décisions d’attribution de subvention 20 juillet (sur le site internet de l’académie de Lille ; onglet région académique, rubrique jeunesse engagement et sports) • Envoi des notifications et mise en paiement Août à octobre 2022																	
Services instructeurs – chaque service a un code LCA Pour les associations locales et les comités départementaux : votre interlocuteur est le référent du SDJES du département d’implantation de votre association Pour les comités régionaux et les demande Apprentissage : votre interlocuteur est le référent en DRAJES	<u>Qui contacter ?</u> <table><tr><th>Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)</th><th>Sous-objectifs</th><th>Clubs et associations</th><th>Liges et comités régionaux sportifs</th></tr><tr><td rowspan="2">Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l’aisance aquatique » (Chapitre III)</td><td>Accompagner les actions en matière d’aisance aquatique (AA)</td><td>SDJES Aisne : thomas.fonck@ac-amiens.fr</td><td rowspan="2">DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</td></tr><tr><td>Accompagner les actions en matière d’apprentissage de la natation (JAN)</td><td>SDJES Nord : regis.lebbrecht@ac-lille.fr SDJES Oise : aurelien.bisserier@ac-amiens.fr (laurence.sauvez@ac-amiens.fr pour les "actions ne relevant pas des PSF")</td></tr><tr><td rowspan="2">Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST) (Chapitre V)</td><td>Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)</td><td>SDJES Pas-de-Calais : laure.chevin@region-academie-hauts-de-france.fr</td><td>DRAJES pierre.baux@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</td></tr><tr><td>Soutenir le dispositif « Savoir rouler à vélo »</td><td>SDJES Somme : daniel.chareyron@ac-amiens.fr</td><td>DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</td></tr></table>	Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)	Sous-objectifs	Clubs et associations	Liges et comités régionaux sportifs	Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l’aisance aquatique » (Chapitre III)	Accompagner les actions en matière d’aisance aquatique (AA)	SDJES Aisne : thomas.fonck@ac-amiens.fr	DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr	Accompagner les actions en matière d’apprentissage de la natation (JAN)	SDJES Nord : regis.lebbrecht@ac-lille.fr SDJES Oise : aurelien.bisserier@ac-amiens.fr (laurence.sauvez@ac-amiens.fr pour les "actions ne relevant pas des PSF")	Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST) (Chapitre V)	Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)	SDJES Pas-de-Calais : laure.chevin@region-academie-hauts-de-france.fr	DRAJES pierre.baux@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr	Soutenir le dispositif « Savoir rouler à vélo »	SDJES Somme : daniel.chareyron@ac-amiens.fr	DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr
Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)	Sous-objectifs	Clubs et associations	Liges et comités régionaux sportifs															
Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l’aisance aquatique » (Chapitre III)	Accompagner les actions en matière d’aisance aquatique (AA)	SDJES Aisne : thomas.fonck@ac-amiens.fr	DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr															
	Accompagner les actions en matière d’apprentissage de la natation (JAN)	SDJES Nord : regis.lebbrecht@ac-lille.fr SDJES Oise : aurelien.bisserier@ac-amiens.fr (laurence.sauvez@ac-amiens.fr pour les "actions ne relevant pas des PSF")																
Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST) (Chapitre V)	Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)	SDJES Pas-de-Calais : laure.chevin@region-academie-hauts-de-france.fr	DRAJES pierre.baux@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr															
	Soutenir le dispositif « Savoir rouler à vélo »	SDJES Somme : daniel.chareyron@ac-amiens.fr	DRAJES pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr Secrétariat : marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr															

Comment orienter le dossier numérique ?

Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)	Sous-objets	Codes « financeur » pour les clubs et associations	Codes « financeur » pour les ligues et comités régionaux sportifs	Paramétrage
Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » (Chapitre III)	Accompagner les actions en matière d'aisance aquatique (AA) Accompagner les actions en matière d'apprentissage de la natation (JAN)	197	197	Sous type de financement « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » Modalité ou dispositif (1 fiche « action » par type de public) : - Apprentissage natation 6 - 10 ans - Apprentissage aisance aquatique 4 - 5 ans - Apprentissage natation + 45 ans
Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST) (Chapitre V)	Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF) Soutenir le dispositif « Savoir rouler à vélo »	Aisne : 199 Nord : 201 Oise : 202 Pas-de-Calais : 203 Somme : 204	197	Sous type de financement « Aides territoriales (hors emploi) » Nature de l'aide : « Aide au projet » Modalité de l'aide : « Autre aide au projet » Objectif opérationnel : « développement de la pratique fédérale » Modalité ou dispositif : « savoir rouler à vélo » et les autres items pour les actions ne relevant des PSF

Les porteurs de projets sont invités à solliciter une subvention supérieure ou égale à 1 500 € en cumulant des actions du dossier.

Formuler sa demande dans la bonne rubrique LCA : Sous type de financement « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » - Modalité ou dispositif (1 fiche « action » par type de public) :

- Apprentissage natation 6 - 10 ans
- Apprentissage aisance aquatique 4 - 5 ans
- Apprentissage natation + 45 ans

Sous type de financement « Aides territoriales (hors emploi) » - Nature de l'aide : « Aide au projet » - Modalité de l'aide : « Autre aide au projet » - Objectif opérationnel : « développement de la pratique fédérale » - Modalité ou dispositif : « savoir rouler à vélo » et les autres items pour les actions ne relevant des PSF